

L'ETABLISSEMENT

La « Résidence Les Bruyères » a ouvert ses portes en 1979. A l'origine, il s'agissait d'un foyer logement de 47 places. C'est en 1996 que la capacité d'accueil a été relevée à hauteur de 83 places.

En mars 2003, le foyer logement est devenu un EHPAD (Etablissement d'Hébergement pour Personnes Agées Dépendantes) suite à la signature d'une convention tripartite entre la Résidence, l'Etat et le Département. Cette convention était renouvelable par période de 5 ans.

D'abord installé rue des Planches, l'EHPAD a emménagé dans la construction actuelle, avenue Joseph Jan, en janvier 2013.

Situé au sud de la Métropole rennaise, l'EHPAD jouit d'un cadre agréable, à deux pas du centre-ville.

Il propose toujours 83 places d'accueil en hébergement permanent.

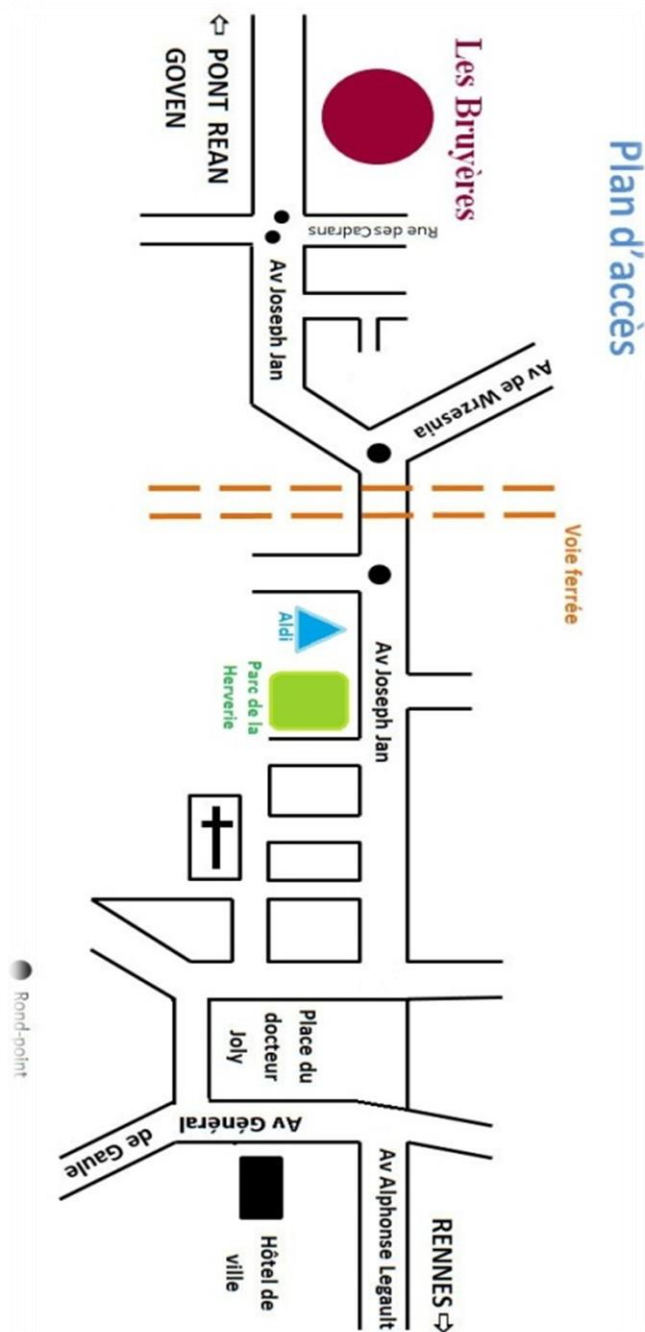


Jardin

Il est habilité à recevoir les bénéficiaires de l'aide sociale et accueille des personnes âgées de plus de 60 ans, en perte d'autonomie.

L'EHPAD est un établissement public rattaché au CCAS de la Ville de Bruz. Il est administré par un Conseil d'Administration dont le président est le Maire de la Commune.

Les résidents et familles sont associés au fonctionnement de l'établissement par l'intermédiaire notamment du Conseil de la Vie Sociale.



EHPAD RESIDENCE «LES BRUYERES»



**58, avenue Joseph Jan
35170 BRUZ**

Tél : 02 99 52 90 91
Email : lesbruyeres@ehpad-bruz.fr

**Accueil ouvert
du lundi au vendredi
entre 9h00 et 18h00**

MODALITES D'INSCRIPTION ET D'ADMISSION

Toute personne qui envisage son entrée dans l'établissement doit au préalable compléter sa demande sur le site VIA TRAJECTOIRE (www.viatrajectoire.fr)

Vous pouvez visiter dans un premier temps l'établissement en prenant rendez-vous auprès du secrétariat.

Lorsqu'un logement devient vacant, un dossier, est sélectionné parmi la liste d'attente pour être examiné en commission d'admission.

La commission d'admission, composée du médecin coordonnateur, de l'infirmière coordinatrice et de la directrice, confirme la possibilité d'accueil. L'état de santé du futur résident, le niveau de dépendance, la situation ou non d'urgence sont entre autres des facteurs déterminants pour statuer sur le dossier d'entrée.

Une visite de la directrice est programmée au domicile de la personne, ou à l'hôpital si besoin, afin de recueillir son consentement. Suite à l'obtention de celui-ci, une date d'entrée de la personne accueillie est fixée.

Préalablement à la date d'entrée, un état des lieux est réalisé avec remise des clés afin de permettre l'aménagement du futur résident.

LES ESPACES A VOTRE DISPOSITION

Le Logement

La Résidence « Les Bruyères » dispose de 83 chambres d'une superficie moyenne de 22 m² chacune.

Elles sont réparties sur 3 niveaux : au rez-de-chaussée, le Village des Poètes, au 1^{er} étage, le Village des Peintres, au 2^{ème} étage, le Village des Musiciens.

Chaque chambre se compose d'un cabinet de toilette individuel équipé d'une douche, lavabo, WC avec barre de maintien et système d'appel, également d'un placard mural pour le rangement des vêtements personnels.



Chambre



Salle de bain

La chambre est équipée d'une sonnette d'appel.

Seul le lit médicalisé est fourni par la Résidence. Le reste du mobilier est laissé au choix du résident, sous réserve de ne pas trop encombrer la pièce.

Les parties communes de la Résidence

La Résidence comprend un hall d'accueil, une vaste salle à manger donnant sur le jardin clos, une salle d'animation.



Salle à manger

Chaque étage dispose d'une tisanerie desservie par un petit office/cuisine et, pour deux d'entre elles, d'un coin bibliothèque. Vous pouvez sur réservation partager un repas avec vos parents et amis dans la salle d'animation.

LA VIE DE LA RESIDENCE

Une équipe de professionnels à votre service

L'équipe pluridisciplinaire se compose d'une soixantaine de personnes : médecin coordonnateur, directrice, infirmière coordinatrice, psychologue, ergothérapeute, agent de maintenance, agents hôteliers, aides-soignants, infirmières, agents administratifs, animateurs. Le Projet d'Etablissement

pose les valeurs d'un accompagnement qui vise à garantir la prise en soins bientraitante des résidents.

Les repas

Les repas sont préparés sur place et servis en salle à manger ou en chambre, si l'état de santé du résident l'exige. Les régimes sont assurés sur avis médical.

Le linge

Le linge plat et les éponges vous sont fournis. Vos vêtements personnels sont marqués puis entretenus par l'établissement (entreprise extérieure).

L'animation

La Résidence est avant tout un lieu de vie. Le rôle de l'animation est de mettre en œuvre et développer le « projet de vie sociale » de chaque résident. Dans ce but, nos animateurs proposent du lundi au vendredi des activités et animations (gymnastique, chorale, lotos, activités manuelles, jeux de société, sorties ...) auxquelles vous pouvez librement participer.

Les animateurs sont soutenus dans leur mission par l'intervention des professionnels mais aussi par la participation régulière des bénévoles et de prestataires extérieurs.



Salle d'animation

Service

Une coiffeuse à domicile intervient une fois par semaine dans le salon qui a été aménagé à cet effet. Ce salon est aussi mis à disposition pour les coiffeuses personnelles des résidents.

Les tarifs 2025

Le tarif journalier s'élève à 81.82 €. Il comprend les frais d'hébergement et la prise en charge des soins.